

Asaf Ashkenazi nommé Directeur Général Adjoint de Verimatrix

Amedeo d'Angelo reste Président Directeur Général

Aix-en-Provence, France et San Diego, États-Unis, le 28 juillet 2022 – Verimatrix (Euronext Paris: VMX), annonce aujourd'hui la nomination d'Asaf Ashkenazi au poste de Directeur Général Adjoint, à compter du lundi 1^{er} août 2022. Amedeo D'Angelo, Président Directeur Général depuis 2015, conserve son poste de Président Directeur Général à compter de cette même date.

Asaf Ashkenazi a rejoint Verimatrix en 2018 et occupe actuellement le poste de Directeur des Opérations. Il aura la responsabilité de poursuivre la transformation du business model annoncée l'année dernière, qui se focalise sur les revenus récurrents issus des abonnements et les nouveaux produits.

« Renforçant la structure de gouvernance de Verimatrix, cette évolution est parfaitement alignée avec les besoins de la société, au fur et au mesure que nous avançons dans le changement de notre business model, » déclare Amedeo D'Angelo. « Je suis impatient de collaborer avec Asaf dans son rôle élargi de Directeur Général adjoint, à un moment important pour le développement stratégique de Verimatrix. »

Précédemment en charge de la R&D, des produits, et des fonctions marketing et commerciales, Asaf Ashkenazi continuera d'apporter un mix unique d'expérience de management et d'expertise en cybersécurité. Il avait auparavant occupé des postes clés au sein de sociétés comme Qualcomm et Motorola.

Calendrier financier

- Chiffre d'affaires du troisième trimestre : 26 octobre 2022 (après clôture)

Contacts investisseurs et médias

Relations Investisseurs

Jean-François Labadie
Directeur financier
+33 (0)4 42 905 905
finance@verimatrix.com

Presse financière

Mathias Jordan
+33 (0)1 56 88 11 26
mjordan@actifin.fr

Contact médias

Verimatrix :
Matthew Zintel
+1 281 444 1590
matthew.zintel@zintelpr.com

À propos de Verimatrix

Verimatrix (Euronext Paris : VMX) contribue à rendre plus sûr le monde connecté d'aujourd'hui en offrant des solutions de sécurité pensées pour l'utilisateur. Verimatrix protège les contenus, les applications et les objets connectés en offrant une sécurité intuitive, sans contraintes et entièrement tournée vers l'utilisateur. Les plus grands acteurs du marché font confiance à Verimatrix pour assurer la protection de leurs contenus, tels que les films premium, le sport en streaming, les données financières et médicales sensibles ou encore les applications mobiles indispensables à leur activité. Verimatrix rend possible les relations de confiance dont dépendent ses clients pour offrir un contenu et un service de qualité à des millions de consommateurs dans le monde entier. Verimatrix accompagne ses partenaires pour leur permettre un accès plus rapide au marché, faciliter leur développement, protéger leurs revenus et conquérir de nouveaux clients. Pour en savoir plus, visitez le site www.verimatrix.com.

Informations financières complémentaires non IFRS

Verimatrix utilise dans le présent communiqué de presse des agrégats financiers et indicateurs de performance qui ne sont pas des mesures comptables strictement définies par les normes IFRS. Ils sont définis dans l'annexe 2 au présent communiqué de presse. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés de la Société, notamment dans le compte de résultat qui figure en Annexe 1 au présent communiqué.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives concernant Verimatrix. Verimatrix estime que ses anticipations sont fondées sur des hypothèses raisonnables, mais elles ne constituent pas des garanties de performance future. Par conséquent, les résultats réels de la Société peuvent différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes.

Annexe 1 — Informations financières complémentaires non IFRS — Réconciliation des résultats IFRS avec les résultats ajustés

Les indicateurs de performance à caractère non strictement comptables présentés dans le présent communiqué sont définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière de la Société. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés de la Société et leurs notes annexes. La Société suit ces indicateurs, car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Bien que généralement utilisés par les sociétés du même secteur dans le monde, ces indicateurs peuvent ne pas être strictement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés pourtant sous la même dénomination.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et des masques achetés via un regroupement d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par la Société.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Les revenus récurrents annuels, ou ARR, correspondent à la valeur annualisée de tous les revenus récurrents des contrats en cours au moment de la mesure. L'ARR comprend tous les types de contrats de nature récurrente et pour lesquels des revenus sont actuellement comptabilisés. L'ARR est un nombre glissant qui s'accumule au fil du temps, tandis que la mesure de la valeur totale du contrat (ou TCV) également utilisée par la Société est généralement utilisée pour mesurer les commandes (nouvelles ou complémentaires) prises au cours d'une période. La Société calcule un ARR pour les abonnements SaaS et non SaaS et un ARR combinant les abonnements et la maintenance.